

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/07**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
09/01/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (21) : - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (1) : Anne Marie NATALI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – François MONTI – Pierre NATALI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Effacement d une dette conformément à une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un abonné. Cet abonné avait, au profit de la Régie des Eaux et de l'assainissement une dette correspondant aux factures d'eau suivantes : 2019-001-004898/2019-002-009921/2020-001-000037/2020-002-010105/2021-006-000122/2021-003-005157/2022-009-005601/2022-018-011360/2023-001-005770/2023-012-011670/2024-002-005866/2024-005-045956 du 28/06/2019 au 31/10/2024 d'une valeur totale de 3871.87 € pour les branchements référencés 441591 & 422434 sur la commune de Lucciana jusqu'au 24/09/2021 puis 300460-28 sur la commune de Borgo

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Corse et de la décision du Tribunal d'Instance prise le 24/10/2024, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, APPROUVE :

- L'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 3871.87 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250116-2025-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2025